

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

| Dote de réception 23/10/2015  1. Intitulé du projet  Opération d'aménagement du secteur Braque Baizac, ZAC de la Tour (La Courneuve)  2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire  2.1 Personne physique  Nom Prénom  2.2 Personne morale  Dénomination ou raison sociale  Nom, prénom et qualité de la personne morale  Nom, prénom et qualité de la personne morale  RCS / SIRET 381, 666 924 R.C.S Bobigny  Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1  3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critières annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondent du projet  N° de rubrique et sous rubrique  Caractéristiques du projet au regard des seuils et critières de la rubrique  Projet d'aménagement en ZAC: - SP créée: 37 570 m° SP - Superficie du terrain d'assiette: 7.5 ha pour le périmètre objet de la présente demande (9ha au total pour le périmètre de l'opération d'aménagement Braque Balzac zone 1 et 2 cumulées qui correspond au périmètre de l'opération d'aménagement Braque Balzac zone 1 et 2 cumulées qui correspond au périmètre de l'opération d'aménagement Braque Balzac zone 1 et 2 cumulées qui correspond au périmètre de l'opération d'aménagement Braque Balzac zone 1 et 2 cumulées qui correspond au périmètre de l'opération d'aménagement Braque Balzac zone 1 et 2 cumulées qui correspond au périmètre de l'opération d'aménagement Braque Balzac zone 1 et 2 cumulées qui correspond au périmètre de l'opération d'aménagement Braque Balzac zone 1 et 2 cumulées qui correspond au périmètre de l'opération d'aménagement Braque Balzac zone 1 et 2 cumulées qui correspond au périmètre de l'opération d'aménagement Braque Balzac zone 1 et 2 cumulées qui correspond au périmètre de l'opération d'aménagement Braque Balzac zone 1 et 2 cumulées qui correspond au périmètre de l'opération d'aménagement Braque Balzac zone 1 et 2 cumulées qui correspond au périmètre de l'opération d'aménagement Braque Balzac zone 1 et 2 cumulées qui correspond au périmètre de l'opération d'aménagement B | A STATE OF THE STA |   | Cadre réservé à l'administration  |  |
|--|--|---|---|--|
| Opération d'aménagement du secteur Braque Balzac, ZAC de la Tour (La Courneuve)  2.1 Personne physique  Nom Prénom  2.2 Personne morale  Dénomination ou raison sociale  Nom, prénom et qualité de la personne hobilité à représenter la personne morale  RCS / SIRET 381.666 924 R.C.S Bobigny  Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1  3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet  N° de rubrique et sous rubrique  Rubrique n°33  Rubrique n°33  4. Caractéristiques générales du projet  4. Caractéristiques générales du projet  4. Caractéristiques générales du projet  |  |   | Dossier complet le  |  |
| 2.1 Personne physique  Nom Prénom  2.2 Personne morale  Dénomination ou raison sociale  Nom, prénom et qualité de la personne nobilitée à représenter la personne morale  RCS / SIRET 381.666 924 R.C.S Bobigny  Jolgnez à votre demande l'annexe obligatoire n° 1  3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet  N° de rubrique et sous rubrique  Rubrique n°33  Rubrique n°33  A. Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique  Projet d'aménagement en ZAC: - SP créée: 37 570 m² SP - Superficie du terrain d'assiette: 7.5 ha pour le périmètre objet de la présente demande (9ha au total pour le périmètre de l'opération d'aménagement Braque Balzac zone 1 et 2 cumulées qui correspond au périmètre de l'extension de la ZAC cf annexe °5)  Commune de La Courneuve dotée d'un PLU.  |  |   | 1. Intitulé du projet   |  |
| 2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale Nom, prénom et qualité de la personne morale RCS / SIRET 381,666 924 R.C.S Bobigny  Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1  3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet N° de rubrique et sous rubrique  Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique  Projet d'aménagement en ZAC: - SP créée: 37 570 m² SP - Superficie du terrain d'assiette: 7.5 ha pour le périmètre de l'aménagement Braque Balzac zone 1 et 2 cumulées qui correspond au périmètre de l'extension de la ZAC of annexe °5) Commune de La Courneuve dotée d'un PLU.   | Opération  | d'aménagement du s  | secteur Braque Balzac, ZAC de la To   | our (La Courneu <b>v</b> e)  |
| 2.2 Personne morale  Dénomination ou raison sociale  Nom, prénom et qualité de la personne morale  RCS / SIRET 381.666 924 R.C.S Bobigny  Jolgnez à votre demande l'annexe obligatoire n°1  3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondent du projet  N° de rubrique et sous rubrique  Rubrique n°33  Rubrique n°33  Rubrique n°33  Rubrique n°33  Accoractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique périmètre de l'opération d'aménagement Braque Balzac zone 1 et 2 cumulées qui correspond au périmètre de l'extension de la ZAC c'annexe s'5)  Commune de La Courneuve dotée d'un PLU.  |  | 2. lde  | entification du maître d'ouvrage ou du pétition   | onnaire  |
| 2.2 Personne morale  Dénomination ou raison sociale  Nom, prénom et qualité de la personne morale  RCS / SIRET  381,666 924 R.C.S Bobigny  Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n° 1  3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet  N° de rubrique et sous rubrique  Projet d'aménagement en ZAC: - SP créée: 37 570 m² SP - Superficie du terrain d'assiette: 7.5 ha pour le périmètre objet de la présente demande (9ha au total pour le périmètre de l'opération d'aménagement Braque Balzac zone 1 et 2 cumulées qui correspond au périmètre de l'extension de la ZAC of annexe °5)  Commune de La Courneuve dotée d'un PLU.   | 2.1 Personne   |   |   |  |
| Dénomination ou raison sociale  Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne marale  RCS / SIRET  381.666 924 R.C.S Bobigny  Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1  3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet  N° de rubrique et sous rubrique  Rubrique n°33  Rubrique n°33  SEM PLAINE COMMUNE DEVELOPPEMENT  Madame Catherine LEGER, Directrice Générale  SAEM  Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1  Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique  Projet d'aménagement en ZAC: - SP créée: 37 570 m² SP - Superficie du terrain d'assiette: 7.5 ha pour le périmètre objet de la présente demande (9ha au total pour le périmètre de l'opération d'aménagement Braque Balzac zone 1 et 2 cumulées qui correspond au périmètre de l'extension de la ZAC cf annexe °5)  Commune de La Courneuve dotée d'un PLU.  | Nom  |   | Prénom  |  |
| Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne marale  RCS / SIRET 381,666 924 R.C.S Bobigny  Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n° 1  3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet  N° de rubrique et sous rubrique  Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique  Projet d'aménagement en ZAC: - SP créée: 37 570 m² SP - Superficie du terrain d'assiette: 7.5 ha pour le périmètre objet de la présente demande (9ha au total pour le périmètre de l'opération d'aménagement Braque Balzac zone 1 et 2 cumulées qui correspond au périmètre de l'extension de la ZAC cf annexe °5)  Commune de La Courneuve dotée d'un PLU.   | 2.2 Personne   | morale  |   |  |
| Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne marale  RCS / SIRET 381, 666 924 R.C.S Bobigny Forme juridique SAEM  Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1  3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet  N° de rubrique et sous rubrique Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique  Projet d'aménagement en ZAC: - SP créée: 37 570 m² SP - Superficie du terrain d'assiette: 7.5 ha pour le périmètre objet de la présente demande (9ha au total pour le périmètre de l'opération d'aménagement Braque Balzac 20ne 1 et 2 cumulées qui correspond au périmètre de l'extension de la ZAC cf annexe °5)  Commune de La Courneuve dotée d'un PLU.   | Dénomination   | n ou raison sociale                                       | SEM PLAINE COMMUNE DEVELOR  | PPEMENT  |
| Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n° 1  3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet  N° de rubrique et sous rubrique  Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique  Projet d'aménagement en ZAC: - SP créée: 37 570 m² SP - Superficie du terrain d'assiette: 7.5 ha pour le périmètre objet de la présente demande (9ha au total pour le périmètre de l'opération d'aménagement Braque Balzac zone 1 et 2 cumulées qui correspond au périmètre de l'extension de la ZAC cf annexe °5)  Commune de La Courneuve dotée d'un PLU.  4. Caractéristiques générales du projet   | Nom, prénom<br>habilitée à rep   | n et qualité de la personne<br>résenter la personne moral |   |  |
| Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n° 1  3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet  N° de rubrique et sous rubrique  Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique  Projet d'aménagement en ZAC: - SP créée: 37 570 m² SP - Superficie du terrain d'assiette: 7.5 ha pour le périmètre objet de la présente demande (9ha au total pour le périmètre de l'opération d'aménagement Braque Balzac zone 1 et 2 cumulées qui correspond au périmètre de l'extension de la ZAC cf annexe °5)  Commune de La Courneuve dotée d'un PLU.  4. Caractéristiques générales du projet   | RCS / SIRET  | 381,666 924 R.C.S Bobig                                   | ny Forme juridiq  | UP SAEM  |
| 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet  N° de rubrique et sous rubrique  Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique  Projet d'aménagement en ZAC: - SP créée: 37 570 m² SP - Superficie du terrain d'assiette: 7.5 ha pour le périmètre objet de la présente demande (9ha au total pour le périmètre de l'opération d'aménagement Braque Balzac zone 1 et 2 cumulées qui correspond au périmètre de l'extension de la ZAC cf annexe °5)  Commune de La Courneuve dotée d'un PLU.  4. Caractéristiques générales du projet  |  | Joign   | ez à votre demande l'annexe obligator   |  |
| N° de rubrique et sous rubrique  Caractéristiques du projet au regard des seuits et critères de la rubrique  Projet d'aménagement en ZAC: - SP créée: 37 570 m² SP - Superficie du terrain d'assiette: 7.5 ha pour le périmètre objet de la présente demande (9ha au total pour le périmètre de l'opération d'aménagement Braque Balzac zone 1 et 2 cumulées qui correspond au périmètre de l'extension de la ZAC cf annexe °5)  Commune de La Courneuve dotée d'un PLU.  4. Caractéristiques générales du projet  | 3. Rubrique(   |   |   | With the same the same and the same of the |
| Projet d'aménagement en ZAC : - SP créée : 37 570 m² SP - Superficie du terrain d'assiette : 7.5 ha pour le périmètre objet de la présente demande (9ha au total pour le périmètre de l'opération d'aménagement Braque Balzac zone 1 et 2 cumulées qui correspond au périmètre de l'extension de la ZAC cf annexe °5) Commune de La Courneuve dotée d'un PLU.  4. Caractéristiques générales du projet   |  |   | dimensionnement correspondant du projet   |  |
| - Superficie du terrain d'assiette : 7.5 ha pour le périmètre objet de la présente demande (9ha au total pour le périmètre de l'opération d'aménagement Braque Balzac zone 1 et 2 cumulées qui correspond au périmètre de l'extension de la ZAC cf annexe °5)  Commune de La Courneuve dotée d'un PLU.  4. Caractéristiques générales du projet  | N° de rubi   | ique et sous rubrique                                     | Caractéristiques du projet au regard  | des seults et critères de la rubrique  |
|  | Rubrique n°33  | 3   | <ul> <li>Superficie du terrain d'assiette : 7.5 ha pour<br/>demande (9ha au total pour le périmètre de l'<br/>zone 1 et 2 cumulées qui correspond au périr<br/>°5)</li> </ul> | opération d'aménagement Braque Balzac<br>mètre de l'extension de la ZAC cf annexe n  |
| portern en e unitexees du present formulaire les pieces enoncées à la rubrique 8.1 du formulaire   | Doivent être a   | innexées au présent form                                  |   | du formulaire  |
| 4.1 Nature du projet   |  |   |   |  |

riojet a amenagement qui comprend :

- la démolition de 308 logements : Barre Balzac (2011), Barre du petit Balzac (2009)
- la construction de 33 310 m² SP de logements, soit environ 350 logements
- opérations de réhabilitations de logements existants
- Réhabilitation et créations d'espaces publics (places, voiries, espaces verts) dans une logique de désenclavement du quartier et de recomposition du tissu urbain.
- Réhabilitation et extension de 4260 m² SP de l'école Joliot-Curie par la Ville de La Courneuve

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet intervient dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine du quartier des 4000 à la Courneuve. Le périmètre du projet est inclus dans la ZAC de la Tour qui a fait l'objet d'un dossier de création approuvé par délibération de la Ville de La Courneuve le 1er février 2001. Cette opération se compose de trois secteurs opérationnels : le Centre Urbain de la Tour (dossier de réalisation approuvé par délibération de la Ville de La Courneuve le 10 avril 2002), le secteur des Clos (dossier de réalisation approuvé par délibération de Plaine Commune le 13 décembre 2005) et le secteur Braque Balzac objet de la présente demande (dossier de création modificatif portant extension du périmètre de la ZAC de la Tour approuvé par délibération de Plaine Commune le 13 février 2007).
Il poursuit la requalification urbaine du quartier avec les objectifs suivants :

- transformation et valorisation de l'environnement urbain

amélioration et diversification de l'habitat

- amélioration des équipements publics (espaces publics, école)

Le secteur d'aménagement Braque Balzac correspond à la poursuite des aménagements intervenus dans les secteurs des Clos et du Centre Urbain de la Tour, depuis 2001

Le projet d'aménagement du secteur Braque Balzac comprend :

- la démolition de 308 logements réalisée à ce jour;

- la construction de 33 310 m² SP de logements, soit environ 350 logements, dont 15 600 m² SP de logements réalisés à ce jour pour un total de 170 logements (124 logements sociaux et 46 logements locatifs libres);

opérations de réhabilitations de logements existants, dont les travaux sont en cours;

- réhabilitations et création d'environ 13 200 m² d'espaces publics, dont 7 200 m² sont réalisés à ce jour;
   réhabilitation et extension de 4260 m² SPdu groupe scolaire Joliot-Curie par la Ville de La Courneuve, à réaliser.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

# 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet d'aménagement implique :

- la réalisation de travaux de démolition en grande partie achevés à ce jour. Restera à démolir le secteur dit Hydromanutention, composé d'une friche industrielle et de 2 immeubles de logements.
- La réalisation de chantiers de construction (création de logements, réhabilitation de logements, rénovation et extension du groupe scolaire Joliot-Curie).
- La réalisation de chantiers de requalification et de création de voiries et espaces publics.

#### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, le projet aura permis la refonte d'un nouveau quartier de Ville, qui rentrera dans des modalités d'exploitation habituelles :

- les espaces publics et réseaux seront exploités par l'Agglomération de Plaine Commune et les concessionnaires concernés:
  - les logements seront exploités par les propriétaires (bailleurs institutionnels et copropriétés)
  - la nouvelle école sera exploitée par la Ville de La Courneuve

| <ul> <li>d'un dossier de réalisation pour le</li> <li>d'un dossier de réalisation pour le</li> <li>2005;</li> <li>d'un dossier de création modification</li> <li>communautaire de Plaine Commune le 13 fév</li> <li>d'un dossier de réalisation modification</li> <li>communautaire de Plaine Commune le 21 oct</li> <li>Le secteur du Centre Urbain de la Tour a fait l</li> <li>02-3171 du 18 juillet 2002.</li> </ul> | tervient dans le cadre de la ZAC de la Tour, par délibération de la Ville de La Courneuve secteur du centre urbain de la Tour approuve secteur des Clos approuvé par délibération on permettant l'extension de la ZAC au secteire 2007; atif permettant l'extension de la ZAC au secteobre 2008; objet d'une Déclaration d'Utilité Publique au | catière d'environt qui a fait l'objet : e le 1er février 200 ré par délibération du conseil commuleur Braque Balzacieur | nnement devi<br>on:<br>de la Ville de La C<br>inautaire de Plaine<br>c approuvé par dél<br>c approuvé par dé | Coumeu<br>e Comm<br>ibération | ve le 10<br>une le 1;<br>n du con:<br>n du con | avril 2002;<br>3 décembre<br>seil |
|--|--|---|--|-------------------------------|--|-----------------------------------|
| 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédu   |  |   |  |                               |  |                                   |
| Ce formulaire est rempli en vue de la prépar   | auon a un dossier de demande de Declaratio   | on d'Utilité Publiqu  | e pour le secteur  | Braque-                       | Balzac.  | 23                                |
| 4.5 Dimensions et caractéristiques du p  | orojet et superficie globale (assiette) de   | e l'opération - p   | réciser les unité:   | de me                         | esure ut                                       | llisées                           |
|  | eurs caractéristiques  |   |  | Valeu                         | r  | PB                                |
| Superficie du terrain d'assiette global sur secte<br>Démolition de logements<br>Construction de logements<br>Réhabilitation et création d'espaces publics<br>Extension groupe scolaire Joliot-Curie  | eur d'aménagement Braque Balzac  |   | 7.5 ha<br>308 logements<br>environ 350 loge<br>environ 13 288 n<br>environ 4260 m²                           | n <sup>2</sup>                | oour 33 3                                      | 10 m² SP                          |
| 4.6 Localisation du projet   |  | 11 2 5 5  | Tables 1   |                               |  |                                   |
| Adresse et commune(s) d'implantation   | Coordonnées géographiques <sup>1</sup>   | Long. 2 ° 2   | 2' <u>44</u> " <u>437</u> <b>La</b> l  | 48 °                          | <u>55 ' 32</u>                                 | " 004                             |
| ZAC de la Tour à La Courneuve:  - rué Bálzác,  - rue Joliot-Curie,  - place Braque.  | Pour les rubriques 5° a), 6° b) et Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées :   | long °  | '" Lat   | °                             | et 42°.  |                                   |
| 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été d 4.8 Le projet s'inscrit-il dans un progra Si oui, de quels projets se compose Il s'agit du projet d'aménagement de la ZAC de développant sur trois secteurs d'aménagement secteur du Centre Urbain de la Tour; secteur des Clos; secteur Braque Balzac (objet de la présente de   | ouvrage a-t-li fait l'objet d'une étud<br>autorisé ?  13 février 2007 (délibératio<br>dossier de création modific<br>mme de travaux ?  le programme ?  Ia TOUR, qui correspond au Projet de Réne   | de d'impact?<br>In du conseil commatif permettant l'ex  | dension de la ZAC  | au sec                        | Non  |                                   |

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

| 5.1 Occupation des sols<br>Quel est l'usage actuel des sol   | is sur le | lieu de | e votre projet ?  |  |  |  |  |  |  |  |
|--|-----------|---------|---|--|--|--|--|--|--|--|
| - logements - voiries, espaces publics - Groupe scotaire (qui sera rénové et étendu) - friche industrielle (secteur Hydromanutention)                  |           |         |   |  |  |  |  |  |  |  |
| Existe-t-il un ou plusieurs doc  | ument     | s d'urb | panisme (ensemble des documents d'urbanisme                                       |  |  |  |  |  |  |  |
| concernés) réglementant l'oc   | cupati    | on des  | sols sur le lieu/tracé de votre projet ?  |  |  |  |  |  |  |  |
| Si oui, intitulé et date<br>d'approbation :  |           |         | Urbanisme, PLU n°7 : mise en compatibilité approuvée le 19 décembre 2013          |  |  |  |  |  |  |  |
| Précisez le ou les règlements applicables à  | zones     | UCr2    | et UA   |  |  |  |  |  |  |  |
| environnementale ?  5.2 Enjeux environnementaux Complétez le tableau suivant.  | dans I    | a zone  | yens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet |  |  |  |  |  |  |  |
| http://www.developpement-<br>Le projet se situe-t-il :   | Oul       | Non Non | Lequel/Laquelle ?   |  |  |  |  |  |  |  |
| dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? |           | X       |   |  |  |  |  |  |  |  |
| en zone de montagne ?  |           | X       |   |  |  |  |  |  |  |  |
| sur le territoire d'une<br>commune littorale ?   |           | X       |   |  |  |  |  |  |  |  |
| dans un parc national, un<br>parc naturel marin, une<br>réserve naturelle (régionale<br>ou nationale) ou un parc<br>naturel régional?                  |           | X       |   |  |  |  |  |  |  |  |
| sur un territoire couvert par<br>un plan de prévention du<br>bruit, arrêté ou le cas<br>échéant, en cours<br>d'élaboration ?                           |           | X       |   |  |  |  |  |  |  |  |

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

| dans une aire de mise en<br>valeur de l'architecture et<br>du patrimoine ou une zone<br>de protection du patrimoine<br>architectural, urbain et |     | [X] |   |
|---|-----|-----|---|
| dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?  |     | X   |   |
| dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?  |     |     | La Ville de la Courneuve est concernée par le risque de retrait et gonflement des argiles. L'examen de la carte de l'aléa de retrait et gonflement des argiles indique que le site du projet (secteur Braque Balzac) est situé dans une zone pour partie soumise à risque d'aléa faible. La Ville de la Courneuve est concernée par le risque de dissolution de gypse antéludien. Cependant l'examen de la carte d'aléa montre que le site du projet (secteur Braque Balzac) n'est pas concerné par ce risque.  |
| si oui, est-il prescrit ou approuvé?  |     |     | balzacji i est pas concerne par ce risque.  |
| dans un site ou sur des sols<br>pollués ?   | X   |     | Les emprises accueillant actuellement des logements ou de la voirie ne comportent pas de risque de sols pollués. Par contre, les emprises de l'ancienne usine Hydromanutention sont susceptibles de présenter des pollutions dans les sols, ainsi que dans les eaux souterraines. Cette ancienne usine produisait des chariots élévateurs. Dès que la démolition du site pourra être effective, des investigations pour identifier ces polluants, seront engagées par la SEM Plaine Commune Développement, Les mesures pour rendre compatibles le site avec l'usage futur seront prises par la SEM Plaine Commune |
| dans une zone de répartition<br>des eaux ?  |     | [X] | Développement, un budget prévisionnel à cet effet étant provisionné dans le bilan financier de l'opération d'aménagement.  Pour mémoire, ce site n'est pas répertoné dans les bases BASOL et BASIAS.  |
| dans un périmètre de<br>protection rapprochée d'un<br>captage d'eau destiné à<br>l'alimentation humaine?  |     | X   |   |
| dans un site inscrit ou<br>classé?  |     | X   |   |
| Le projet se situe-t-il, dans ou<br>à proximité :   | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ?   |
| d'un site Natura 2000 ?   |     | X   |   |
| d'un monument historique<br>ou d'un site classé au<br>patrimoine mondial de<br>l'UNESCO?  |     | X   |   |

# 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes? Veuillez compléter le tableau suivant :

| maines o          | de l'environnement :   | Oul | Non        | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------|--|-----|------------|--|
|                   | engendre-t-il des<br>prélèvements<br>d'eau ?   |     | X          |  |
| sources           | impliquera-t-il des<br>drainages / ou des<br>modifications<br>prévisibles des<br>masses d'eau<br>souterraines ?  |     | X          |  |
|                   | est-il excédentaire<br>en matériaux ?  |     | X          |  |
|                   | est-il déficitaire en<br>matériaux ?<br>Si oui, utilise-t-il les<br>ressources naturelles<br>du sol ou du sous-<br>sol ?   |     | ı <b>x</b> |  |
| Milleu<br>naturel | est-il susceptible<br>d'entraîner des<br>perturbations, des<br>dégradations, des<br>destructions de la<br>biodiversité<br>existante : faune,<br>flore, habitats,<br>continuités<br>écologiques ? |     | ×          |  |
|                   | est-il susceptible<br>d'avoir des<br>incidences sur les<br>zones à sensibilité<br>particulière<br>énumérées au 5.2 du<br>présent formulaire?   |     | X          |  |

|                               | Engendre-t-il la<br>consommation<br>d'espaces naturels,<br>agricoles, forestiers,<br>maritimes ? | X   |   |
|-------------------------------|--|-----|---|
|                               | Est-Il concerné par<br>des risques<br>technologiques ?   | X   |   |
| Risques<br>et<br>nuisances    | Est-il concerné par<br>des risques naturels ?  | [X] |   |
|                               | Engendre-t-il des risques sanitaires ?  Est-il concerné par des risques sanitaires ?             | X   |   |
| Commodités<br>de<br>voisinage | Est-il source de<br>bruit ?<br>Est-il concerné par<br>des nuisances<br>sonores ?                 | X   | Le projet n'est pas source de bruit, sauf ponctuellement durant la réalisation des chantiers.  Durant les chantiers, les mesures habituelles de prévention et d'adaptation des modalités ou horaires de réalisation des travaux bruyants seront mis en place par les différents maîtres d'ouvrage en fonction des contraintes éventuelles pour les riverains. |
|                               | Engendre-t-ii des odeurs ?   | X   |   |
|                               | Est-il concerné par des nuisances olfactives ?   | [X] |   |
|                               | Engendre-t-il des vibrations ?   | X   |   |
| 2-1                           | Est-il concerné par<br>des vibrations ?  | ×   |   |

|                                 | Engendre-t-il des<br>émissions lumineuses ?<br>Est-il concerné par<br>des émissions<br>lumineuses ?                                  |   | x |  |
|---------------------------------|--|---|---|--|
|                                 | Engendre-t-il des<br>rejets polluants dans<br>l'air ?  | П | X |  |
| Pollutions                      | Engendre-t-il des<br>rejets hydrauliques ?<br>Si oui, dans quel<br>milieu ?  | × |   | Rejet des eaux pluviales collectées sur les logements et voiries, et des eaux usées des logements ou équipements publics, dans le réseau de type séparatif réalisé dans le cadre de l'opération d'aménagement et raccordé sur les réseaux existants. Des dispositions permettant le stockage des eaux pluviales, ainsi que la limitation de l'imperméabilisation des sols seront mises en œuvre dans les cadre des aménagements.  Dans la mesure du possible, la récupération des eaux de pluies en vue de leur réutilisation sera favorisée.  En outre, l'opération sera réalisée conformément aux arrêtés ci-après, constituant l'autorisation du projet au titre de la Loi sur l'Eau :  - l'arrêté préfectoral n°2005 - 4019 du 30 août 2005 - l'arrêté préfectoral complémentaire n°2010 - 0402 du 16 février 2010 |
|                                 | Engendre-t-il la<br>production<br>d'effluents ou de<br>déchets non<br>dangereux, inertes,<br>dangereux ?                             | X |   | Les chantiers engendreront la production de déchets, qui seront évacués et traités selon les modalités usuelles et réglementaires par les différents maîtres d'ouvrage.  |
| Patrimoine /                    | Est-il susceptible de<br>porter atteinte au<br>patrimoine<br>architectural,<br>culturel,<br>archéologique et<br>paysager ?           | X |   | L'objet du projet est de proposer une requalification urbaine du quartier, qui intègre une valorisation du cadre bâti et paysager.  La Direction Régionale des Affaires Culturelles sera sollicitée pour confirmer si le projet est susceptible de porter atteinte au patrimoine archéologique. Le cas échéant les procédures adéquates seront mises en place (diagnostic archéologique, fouilles archéologiques)  |
| Cadre de<br>vie /<br>Population | Engendre-t-il des<br>modifications sur les<br>activités humaines<br>(agriculture,<br>sylviculture,<br>urbanisme /<br>aménagements) ? | X |   | Le projet d'aménagement n'engendre pas de modification des activités humaines sur le secteur : si le projet intègre la démolition et la reconstruction de togements, l'requalification et la création d'espaces publics, la rénovation et l'extension d'un groupe scolaire, le caractère résidentiel du quartier n'est pas modifié. Cependant le projet aura un impact social fort, notamment dans le cadre des nécessaires opérations de relogement préalables aux démolitions. Dans ce cadre, sera pris en compte dans la mesure du possible les souhaits exprimés par les habitants dans le cadre des enquêtes sociales (localisation du relogement, type et taille du logement, montant des loyers et des charges).  |

| 6.2 Les incldences du projet Identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?  Oui  Non  X  Si oui, décrivez lesquelles :  |
|---|
| THE STOOK GOOTHOU IS A CONTROL |
|   |
|   |
|   |
|   |
|   |
|   |
|   |
|   |
| 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?   |
| Oul Non Si oui, décrivez lesquels :   |
|   |
|   |
|   |
|   |
|   |
| 7. Auto-évaluation (facultatif)   |
| Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.   |
| Nous estimons qu'il n'est pas nécessaire que notre projet fasse l'objet d'une étude d'impact, dans la mesure où une étude d'impact a déjà été réalisée en 2006 dans le cadre de la modification du dossier de création de ZAC. Cette étude d'impact est annexée à cette demande. Il convient de noter que le périmètre d'extension du dossier de création de ZAC, objet de l'étude d'impact jointe, est plus étendu que le périmètre du secteur d'aménagement Braque Balzac, objet de la présente demande. En effet, le périmètre de ce secteur d'aménagement correspond au périmètre d'extension du dossier de réalisation modificatif de ZAC (approuvé en 2008), qui n'intègre qu'une partie du périmètre d'extension de dossier de création modificatif (approuvé en 2007).  |
|   |
|   |
|   |
|   |
|   |
|   |
|   |
|   |
|   |

| R |  |  |  |  |
|---|--|--|--|--|

#### 8.1 Annexes obligatoires

| - |   | Objet   |   |
|---|---|---|---|
|   | 1 | L'annexe n° l'intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;  | х |
| - | 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;  | X |
|   | 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de-vue, l'une devant permettre de situer le projet-dans-l'environnement proche_et l'autre_de_le_situer dans_le paysage lointain;  | X |
| - | 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  | X |
|   | 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau; | × |

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

#### Objet

Etude d'impact de décembre 2006, dans le cadre de l'élaboration du dossier de création de ZAC modificatif

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Catherine LEGER

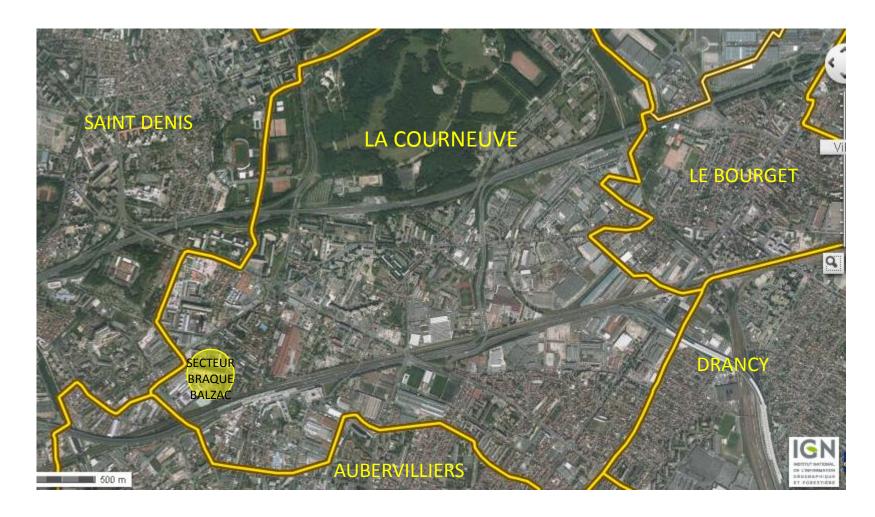
Directrice Générale

## 9. Engagement et signature

| Fait à | Sount Donis | le, | 22/10/ | 2015 |
|--------|-------------|-----|--------|------|

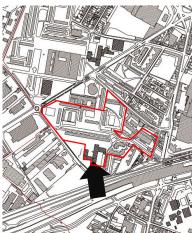
Signature

SEM PLAINE COMMUNIC DEVELOPPEMENT
7. 15 rive use de la Métallurgie
93210 Saint Denis La Plaine
Tél. 01 49 17 83 60 - Fax 01 49 17 83 64



Plan de situation du secteur BRAQUE BALZAC

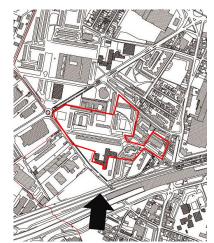






**Le projet dans son environnement proche** Date de la photographie : septembre 2014

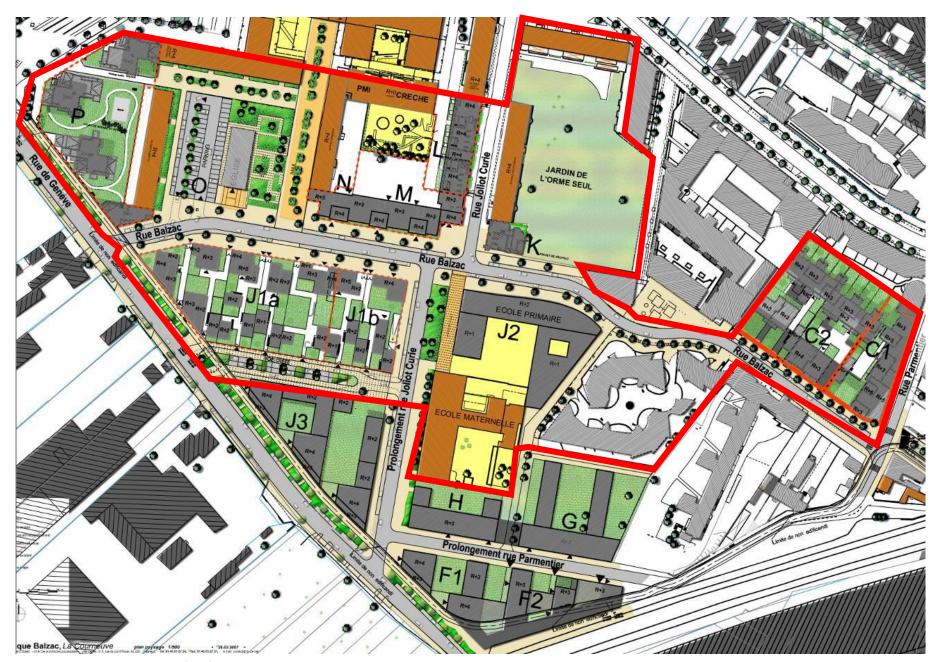






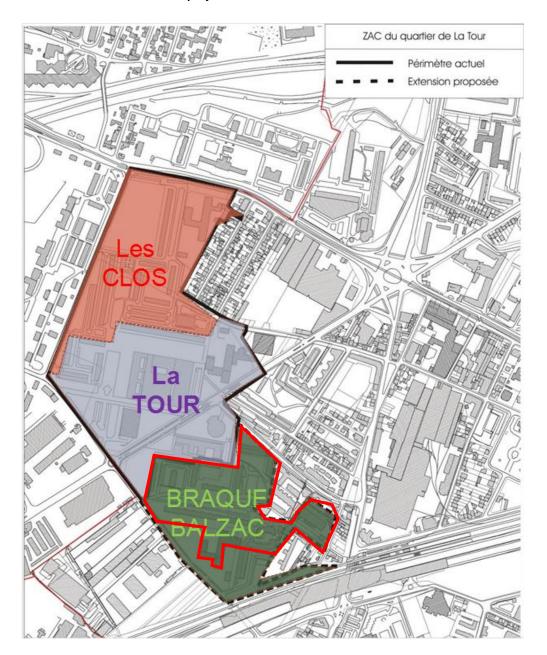
Date de la photographie : septembre 2014

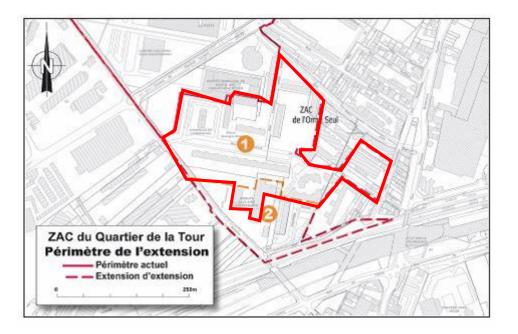




ANNEXE 4 : Plans du projet d'aménagement BRAQUE-BALZAC
Plan du projet d'aménagement Secteur Braque-Balzac – Périmètre DUP - Périmètre ANRU

ANNEXE 5 : Plan des abords du projet

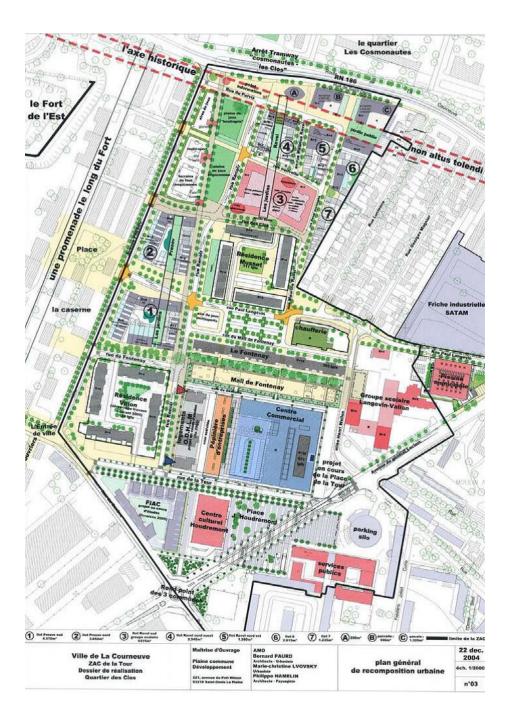




Comme signalé dans le formulaire, le périmètre d'extension du dossier de création de ZAC, représenté ci-dessus (zones 1 et 2) est plus étendu que le périmètre du secteur d'aménagement Braque Balzac, objet de la présente demande (périmètre en rouge sur les deux cartes). Le périmètre objet de la présente demande correspond au périmètre du programme de renouvellement urbain de l'ANRU, contrairement à la zone 2 sur le plan périmétral ci-dessus.

Le secteur Braque Balzac fait partie de la ZAC de La Tour composé de trois secteurs représentés sur la carte de gauche. Vous trouverez ci-après les cartes de détails des deux autres secteurs.

ANNEXE 5 : Plan masse des secteurs du Centre Urbain de La Tour et des Clos



# Secteur du Centre urbain de la Tour

Opération VILLON (28 logements locatifs sociaux) -Office Public de l'Habitat de Seine Saint-Denis (VERDIER + REBIERE Architectes Germe et JAM)



Opération Renoir (97 logements locatifs sociaux) construit par l'Office Public de l'Habitat de Seine Saint-Denis et livrée en 2009 (ATELIER Germe et JAM)







(Serge Et Lipa Goldstein)

Réhabilitation du groupe scolaire Langevin Wallon. livré en 2010 (Architecte: DPM Architectes)



Restructuration du centre commercial de la Tour et développement du pôle économique

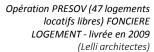


# Secteur des Clos

Restructuration des espaces publics par la SEM PCD – livraison 2009



Opération RAVEL 55 logements locatifs sociaux) PLAINE COMMUNE HABITAT livraison en juin 2011 (BABIN & RENAUD)





Opération JARDINS DE PRESOV (133 logements locatifs sociaux )OPH 93 livraison en septembre 2011 (Elizabeth NAUD & Luc POUX)







Groupe scolaire Joséphine Baker, livré en septembre 2010 (Dominique Coulon)



# Secteur Braque Balzac

Opération Genève Leclerc (77 logements locatifs Sociaux) OPH 93 - livrée en 2012 (Agence BRENAC ET GONZALEZ)



Opération Joliot-Curie (47 logements locatifs Sociaux) OPH 93 - livrée en 2011 (Agence Arc pole architectes)



Opération Braque Curie de l'AFL (46 logements locatifs libres) (Architecture, Etudes et Creation) – en chantier

